



Expert en prévention et en maîtrise des risques

ATTESTATION N° DC 08 00 02

DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE

APTITUDE pour la CONFIRMATION d'ALARME pour  
EXTINCTION AUTOMATIQUE à GAZ

DEMANDE PAR

: **CHUBB Sécurité**  
10 Avenue du Centaure – BP 8408  
95806 – CERGY PONTOISE Cédex

NOM COMMERCIAL

: **C. SCAN +O**

DESCRIPTION DU PRODUIT

: **Détecteur Optique de Fumée**

DOMAINE COUVERT

: Pilotage d'installation d'extinction  
automatique à gaz – Confirmation d'alarme  
feu par des détecteurs de fumée ayant un  
mode de détection identique -  
§ 2.12.1.1 de la R7 (Juillet 2006)

PROTOCOLE D'ESSAIS

: Selon AMI 06-04 de Novembre 2006 du  
CNPP : Attestation d'aptitude pour la  
confirmation d'alarme (*méthode 5*)

SELON RAPPORT D'ESSAI \*

: **N° DI 08 00 92 du 29 Octobre 2008**

SENSIBILITE

: **Réglable : - Moyenne  
- Basse**

AVIS TECHNIQUE DU CNPP

: Satisfait les exigences du protocole d'essais

Attestation établie à St Marcel par le **CNPP – Division Electronique de Sécurité**

Le 29 Octobre 2008

Cachet et Signature du Directeur

Pôle européen de sécurité CNPP-Vernon  
Division Electronique de Sécurité  
Pour le Directeur et par délégation  
  
Le chef de service  
Laboratoire Electronique de Sécurité  
L. PIN  
Signature électronique

\* Cette attestation dispense le fabricant de la présentation du rapport d'essai

Trame n° 140 – Version 0

Ce rapport qui ne saurait constituer ni une homologation, ni un agrément, ni une qualification de quelque nature que ce soit, concerne exclusivement les produits, matériels ou installations qui ont été présentés à l'examen du laboratoire. Il ne peut être reproduit ou publié que dans sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent rapport pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général, les travaux envisagés pouvant être publiés par ses soins.